

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUREVOIR

Séance du mercredi 5 mars 2025

\*\*\*\*\*

*L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BEAUREVOIR, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de BEAUREVOIR, sous la présidence de M. Christian WABONT, Maire.*

**Présents** : M. Christian WABONT, M. Jean-Marie LELONG, Mme Séverine CZARNY, M. Guillaume WABONT, M. Frédéric LEROY, Mme Maryvonne COUILLART, M. Vincent LIBBRECHT, M. Olivier VAN HYFTE et M. Raymond COMPAGNON.

**Ayant donné pouvoir** : Mme Adeline KUHN a donné pouvoir à M. Guillaume WABONT.

**Absentes excusées**: Mme Angélique INACIO, Mme Sabine DE WILDE.

**Secrétaire de séance** : Mme Séverine CZARNY.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

- **Election du secrétaire de séance** : Mme Séverine CZARNY.

**ORDRE DU JOUR**

**1 - Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal**

Compte tenu du délai extrêmement court, entre les deux séances, le compte-rendu de la séance du 26 février 2025 sera approuvé à la prochaine réunion de conseil municipal.

**1-1 - Election du secrétaire de séance**

Mme Séverine CZARNY est élue secrétaire de séance.

**2 - Plantation de haies Chemin du Moulin de Pierre**

Monsieur Guillaume WABONT informe le conseil municipal du dossier de gestion et de plantation de haies au chemin du moulin de pierre et de plusieurs chemins ruraux. Ce chemin peut être agrémenté par de futures plantations d'essences diverses notamment des arbres et arbustes. L'existant végétal restera en place.

La première vague de plantation porterait sur 3000 mètres linéaires, soit 3000 plants d'arbres ou d'arbustes, ainsi que des haies.

Une subvention de la région Hauts-de-France existe pour aider à cette plantation. Monsieur Guillaume WABONT précise que la subvention s'élève à 14,00€ par

plantation dont 9,00€ pour l'acquisition du plant et 5,00€ pour la main d'œuvre de plantation soit 14,00 € par plant. Il précise également que la subvention permet de financer des panneaux d'informations, des nichoirs et des hôtels à insectes.

Dans le détail, la subvention peut s'élever à :

- 27'000€ pour l'acquisition de 3000 plants
- 15'000€ pour la main-d'œuvre relative à la plantation de 3000 plants
- 488€ pour 4 nichoirs ou hôtels à insectes
- 2500€ pour 4 panneaux d'information

Monsieur Guillaume Wabont propose ainsi de réaliser une demande de subvention auprès de la Région, une fois que les différents devis auront été réalisés.

**Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 44988€ auprès de la région Hauts-de-France pour la plantation de 3000 plants d'arbres et arbustes ou haies, ainsi que pour l'acquisition et la mise en place de nichoirs ou hôtels à insectes et de panneaux d'information.**

**Une délibération est prise en ce sens.**

### **3 - Défense incendie Rue de la Tour**

Monsieur le Maire invite monsieur Olivier VAN HYFTE à quitter temporairement la séance, étant intéressé à l'affaire.

Comme évoqué lors des entrevues du 30 janvier 2025 avec le lieutenant du SDIS en charge de cette question sur notre territoire, un projet de création de deux citernes incendie de 240 m<sup>3</sup> sur le terrain privé de monsieur VAN HYFTE est à l'étude, une afin d'assurer la défense de son exploitation agricole d'une part (première citerne), et pour couvrir également la défense incendie insuffisante de la rue de la Tour d'autre part (deuxième citerne).

Cette deuxième citerne appartiendrait donc à la commune de Beaufort, et il faudrait donc établir une convention de mise à disposition du terrain pour l'implantation de celle-ci sur le terrain privé de monsieur VAN HYFTE.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour accepter de signer le devis pour l'achat de deux cuves et de signer la dite convention de mise à disposition d'un point d'eau incendie privé pour la défense extérieure contre l'incendie au niveau de la rue de la Tour.

**Après diverses discussions, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **autorise monsieur le Maire à signer le devis pour l'achat de deux cuves de 240m<sup>3</sup> ;**

- autorise monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'une cuve à incendie de 240 m<sup>3</sup> sur le terrain de monsieur VAN HYFTE ;
- autorise monsieur le Maire à mettre en place la signalétique réglementaire à cet effet.

Une délibération est prise en ce sens.

Cette discussion étant terminée, monsieur le Maire invite monsieur Olivier VAN HYFTE à regagner la séance.

**Questions diverses :**

Madame Séverine CZARNY indique avoir été sollicitée par une famille bellovisienne qui lui demandait si elle devait éradiquer les herbes de pampa de son jardin.

Monsieur le Maire prend note de cette question et indique que la réponse sera apportée ultérieurement.

Élément de réponse non apportée en séance de conseil municipal : \*L'herbe de pampa est interdite en France, en raison de son classement comme espèce envahissante. Il est par conséquent strictement interdit de l'introduire dans son jardin, de la détenir, l'utiliser, l'échanger, la transporter ou la commercialiser.

La capacité de l'herbe de la pampa à se propager rapidement en fait une menace pour la biodiversité. En effet, elle peut étouffer d'autres espèces végétales et réduire la diversité des plantes présentes dans un écosystème. De plus, elle peut également perturber les habitats des animaux, notamment les oiseaux et les insectes, qui dépendent de certaines plantes pour leur survie.

Les pieds déjà existants devront être petit à petit coupés, voire arrachés, en faisant attention à ne pas répandre l'espèce dans la nature. Il faut savoir qu'il est recommandé de couper ses plumeaux au début de l'été, vers le mois de juin, puis d'arracher directement les pieds.

L'ordre du jour étant épuisé, et les élus n'ayant pas d'autre question, la séance est levée, à 20h30.

Le Maire  
Christian Wabont

La secrétaire de séance  
Severine Czarny